

la lettre de cyclopède

12, rue de la Fontaine 03100 MONTLUÇON Numéro 74-juin 2018

tél. 04 70 05 14 13 courriel : cyclopede@orange.fr



La traversée de Montluçon... à vélo

Une liaison dangereuse

Ces messieurs-dames de Cyclopède ont testé des itinéraires cyclables pour joindre une Voie Verte à une autre Voie Verte.

Bien entendu, ils ne sont pas partis à l'aventure : ils ont suivi, rue après rue, deux itinéraires décrits sur un petit dépliant de l'office du tourisme.

Pour résumer, il faut traverser tout Montluçon si on veut avoir la chance d'aller de Nérès-les-Bains à Vallon-en-Sully.

Et à Cyclopède, voilà qu'une fois encore, ils ne sont pas contents. Ils sont polis, ils ne veulent froisser personne, mais on sent qu'ils ne sont pas satisfaits du tout de cette traversée de Montluçon à vélo. (*Voir article ci dessous*).



Faubourg Saint-Pierre : des voies pour les voitures, les bus, mais rien pour les vélos.

Rien qu'à voir leurs trois photos, ils ont bien sûr choisi juste là où ça va pas ! Jamais ils ne vont nous montrer les endroits où ça va bien ! D'ailleurs, entre nous, ils sont tous retraités ou presque, alors du temps pour râler, ils en ont ! Et pour peu qu'ils oublient leurs lunettes, les panneaux d'indication forcément ils ne les voient pas ou mal. Alors ils partent dans le mauvais sens. Et du coup, ils rouspètent encore !

C'est décidé, comme je suis encore jeune, moi, et que je n'aime pas les entendre rouspéter juste pour le plaisir, je vais prendre mon vélo, mon smartphone et aller prendre des photos de là où ça va bien.

Me voilà au bas de la voie piétonne, avenue John Kennedy. Je déplie soigneusement le document de l'office du tourisme. Pour la traversée de Montluçon, c'est

simple, il n'y a pas de plan, juste une liste de rues en tout petits caractères. Ils auraient presque raison à Cyclopède, il faudrait se munir d'une loupe à garder en permanence dans les sacoches de son vélo ! À moins de tout mémoriser, de regarder Mappy avant de partir ou mieux de programmer son GPS sur son smartphone... dommage !



Rue de la Presle : rue étroite car stationnement bilatéral. Soit il faut rouler vite, soit on gêne.

Je me suis promis d'être positive, je ne vais pas commencer moi aussi à dire des choses désagréables. D'ailleurs j'ai de bons yeux, je connais un peu Montluçon, donc pas besoin de plan. Je choisis le parcours passant par la rue des Faucheroux, le quai de la Libération, ... pour aller là où ils vont aménager les berges du Cher. Ils ne parlent que de ça d'ailleurs, à Cyclopède, le projet CMontluçon (est-ce qu'on va y être associé ?, est-ce qu'ils ont prévu des voies cyclables ? est-ce qu'on va garder la passerelle des Nicauds ?...) alors autant faire d'une pierre deux coups.

Je suis donc sur une liaison Voies Vertes et pourtant les voitures me frôlent. Rue des Faucheroux, puis rue Marcel Paul c'est compliqué ... des voitures stationnées, des portières qui s'ouvrent, des terre-pleins centraux, un rond point non aménagé au bout.

Mais j'ai bon espoir, j'aperçois une bande cyclable quai de la Libération, sur le trottoir. Attention, une voiture va se garer et elle doit la traverser. Je ralentis

car des conseils de prudence donnés par des Cyclopédiennes avant mon départ, j'en ai eu...

Ensuite, je passe sous le pont SNCF. Démarrage en côte car des voitures se sont accumulées au stop, quai Rouget de Lisle. A Cyclopède, on m'avait pourtant bien dit de passer sur le trottoir mais prise dans mon élan, j'ai oublié et comme il n'y a aucune signalétique, j'ai fait ce que j'ai pu. Surtout que, paraît-il, il ne faut pas rouler trop doucement quand on est à vélo à Montluçon, pour ne pas risquer d'énervier les automobilistes qui sont derrière nous. Ce sont des responsables de la Mairie qui l'ont dit à Cyclopède et ils sont très, très sérieux. Amis retraités, maintenez vous en bonne forme !

Arrivée en haut de la côte, au niveau du stop, il faut couper la route, mais rien ne l'indique, mieux vaut donc bien connaître Montluçon (amis touristes, n'éteignez surtout pas votre GPS), pour se retrouver enfin en sécurité, sur un trottoir large, entre le Cher et les platanes. Ça y est, je vais pouvoir faire ma première photo.

Je me détends, je roule tranquillement jusqu'au pont du Châtelet. Mais là les bateaux et la voie cyclable ne sont pas alignés. Deux solutions : quitter la voie cyclable pour prendre les bateaux ou descendre le trottoir. La deuxième solution est réservée aux vélos ayant de très bons amortisseurs.



Pont du Châtelet : un marquage au sol à refaire

Ensuite, jusqu'au canal de Berry, ça roule plutôt bien. Les trottoirs sont larges, les rues peu passantes. La zone industrielle est certes peu arborée et fort peu jolie. L'espace ne manque pas pourtant, il suffirait de planter des arbres pour l'embellir. Nous sommes, faut-il le rappeler sur une liaison Voie Verte. Les touristes de passage comme les Montluçonnais seraient ravis de faire une halte à l'ombre d'un merisier. Mais suis-je bête, j'oubliais le budget, forcément, c'est hors budget !

De plus, entre Athanor et le Canal, mieux vaut avoir un bon sens de l'orientation ou comme les jeun's ou moins jeun's d'ailleurs posséder un bon GPS. J'ai eu beau chercher, avec ou sans lunettes, les panneaux indicateurs, j'ai eu du mal à les repérer.

Vous ne remarquez rien chers lecteurs ? Je deviens comme ceux de Cyclopède, je me surprends à rouspéter et à dire que rien ne va.

Zut, j'ai perdu mon sens de l'humour.

A celles et ceux qui en ont à revendre, je vous mets au défi : prenez votre vélo, faites le trajet et au prochain numéro, vous me donnez vos impressions.

Emmanuelle ROBERT-OLINGER

une rencontre cordiale, mais...

A la demande de l'AF3V, nous avons testé et évalué les 2 itinéraires proposés par l'Office de Tourisme (uniquement dans le sens Sud – Nord !) pour relier les voies vertes de part et d'autre de Montluçon. La réunion du 18 mai, proposée par la Ville, visait à échanger sur nos constats et sur les aménagements à réaliser afin de sécuriser ces parcours. Nous avons présenté à nos interlocuteurs (*Pascal RULLION, directeur des Services techniques ; Jérôme FAVIER, responsable de l'équipe technique ; Benie GENAR, responsable des infrastructures et chef du projet C-Montluçon et Pierre LAROCHE, adjoint à la circulation et à l'environnement*) un diaporama listant les points problématiques et suggérant pour chacun des solutions.

Sur l'ensemble des deux circuits, c'est en premier lieu l'absence, le mauvais état ou l'incohérence de la signalétique (panneaux directionnels et marquages au sol) qui ont été pointés. Et nous considérons les 2 itinéraires comme dangereux en l'état pour circuler à vélo, en dehors de leur partie commune - de l'allée de la Déportation à l'entrée de la Voie verte – et du Vieux Montluçon. Un projet de jalonnement réglementaire « Voies vertes » a été demandé et étudié avec le département mais hélas rien n'est encore fait et le Conseil départemental sera relancé.

Par manque de temps, nous n'avons présenté et discuté dans son intégralité que l'itinéraire passant par le Vieux-Montluçon. Mais il ne sera pas conseillé, celui des berges du Cher (quais de la Libération et Rouget-de-Lisle) étant privilégié dans le projet C-Montluçon...

En réponse à nos demandes d'aménagements cyclables, nos interlocuteurs ont le plus souvent prôné une éducation au respect mutuel et à un « partage de l'espace » entre les différents usagers plutôt que des voies cyclables sécurisées. L'avenue John Kennedy, artère pénétrante gérée par le département, jugée dangereuse, serait même déconseillée et les cyclistes orientés vers Rimard entre la voie piétonne et la rue Mme de Staël. (Attention aux mollets pour grimper la rue Ronsard ou, venant du centre-ville, le début de la rue de Rimard, surtout après un départ arrêté au feu rouge !!!). Point positif, un SAS sera aménagé au feu d'accès à la rue Mme de Staël pour permettre aux cyclistes de se positionner en milieu de voie à partir de là. En revanche, la largeur de la rue Mme de Staël est réglementairement insuffisante pour matérialiser les deux voies de circulation demandées. La Ville accepte par ailleurs la remise en état ou la création à court terme de nouveaux SAS à différents autres feux : rue de la Presle / boulevard de Courtais, faubourg St Pierre / quai Favières,... Un débat long et vif a concerné notre demande de suppression de places de stationnement automobile, en particulier au début des rues de la Presle et des Faucheroux, afin d'assurer la sécurité des cyclistes. Ces demandes ont été jugées irréalistes, ces places étant nécessaires aux riverains ne disposant ni de parking, ni de garage privés. Pourquoi ne pas réserver pour ceux de la rue de la Presle des places sur le parking de la Gironde ? Quant aux trois logements sans parking privé rue des

Faucheroux, ils peuvent disposer de places de stationnement très proches.

Nous convenions ensemble que plusieurs itinéraires ou ramifications pourraient être fléchés selon leur fonction : touristique (découverte du patrimoine) ou liaison entre les voies vertes. Il reste qu'en l'état actuel, tout cycliste arrivant de Nérès ou de Vallon et ne connaissant pas Montluçon doit avoir bien du mal à s'orienter, même avec la carte de l'Office de Tourisme.



Après le pont Saint-Jacques, un fléchage improbable.

Cette rencontre a permis d'aborder des questions connexes intéressantes : usage partagé du trottoir par piétons et cyclistes, passage autorisé aux vélos (si signalé par un panneau) à certains feux rouges, projet de sécurisation en « zone 30 » du carrefour du LEM / Anatole France, modes d'alerte les plus efficaces (bandes rugueuses...).

Nous avons été encouragés à inciter nos adhérents à se rendre à la Maison du projet C-Montluçon et à y laisser des remarques. La possibilité de rencontres régulières avec Cyclopède au fil de l'avancée du projet a été évoquée.

Enfin, nous avons reparlé de la publication d'un encart dans MNV pour un rappel du code de la route et pour un respect mutuel des usagers de la rue. La Ville nous propose de concevoir des petits textes illustrés à lui transmettre, après la rédaction d'un premier article d'une page à son initiative pour lancer la rubrique.

Nous sommes sortis de cette réunion avec des sentiments mitigés. Les relations ont été comme d'habitude cordiales, les échanges avec les responsables municipaux intéressants. A noter que nous leur avons laissé notre diaporama commenté. Mais la frustration l'emportait vu que des travaux à court terme afin d'améliorer le quotidien des usagers du vélo en ville ne semblent pas envisagés : la traversée de Montluçon à vélo par des bandes cyclables dignes de ce nom ne paraît pas faire partie des priorités alors que nous pourrions nous inscrire dans un projet de ville accueillante, agréable, répondant aux projets réglementaires actuels.

Brigitte BOURSEAUX, Monique PILLOT

De la difficulté de se déplacer à vélo à Montluçon

Etat des routes dans Montluçon :

Pour tout pratiquant du vélo à Montluçon, un douloureux constat s'impose ! Le revêtement de la chaussée dans de nombreuses rues est dans un état lamentable. Il faudra bientôt abandonner le vélo de ville au profit de VTT afin de pouvoir circuler dans les nids de poule.

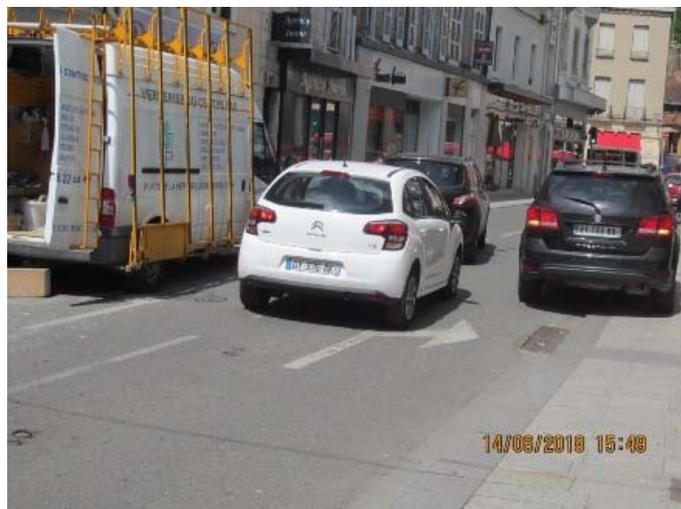


Unr chaussée « tape-cul » pour les vélos

Espérons que les sommes dont devraient bénéficier Montluçon dans le cadre du programme Cœur de ville permettront d'engager les travaux de réfection. Il en va du confort et surtout de la sécurité de chacun.

Laurent RAYON

Rue Bretonnie : un espace partagé... pour les voitures !



Le stationnement sur trottoir est monnaie courante sur cette artère : les vélos et les piétons n'ont qu'à se débrouiller.

Du côté d'ailleurs...

Ville de Sceaux : un exemple à suivre ?

Depuis quarante ans, la ville de Sceaux mène une politique ambitieuse en matière de développement des circulations douces et de partage de l'espace public.

Un engagement inscrit dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la ville et rappelé dans le plan « Sceaux à vélo, 2016-2020 ». La ville innove avec un service de transport à la demande et de livraison de courses ou de colis. Moyen de transport à la demande et de logistique urbaine, le triporteur est un vélo à assistance électrique muni d'une cabine pouvant accueillir deux adultes et un enfant ou, en mode livraison, jusqu'à 1 m³ de colis. Avec une vitesse maximale de 25 km/h, ce véhicule non bruyant et sans émissions polluantes sera en mesure de circuler sur les voies cyclables. Son utilisation peut-être diversifiée, incluant la livraison d'achats effectués auprès de commerces locaux depuis le site Sceaux shopping, des trajets utilitaires de courte distance, des itinéraires de promenade ou encore une location d'espace publicitaire par des professionnels.

Pour évaluer la pertinence du projet, la Ville a mené une expérimentation lors de la Fête de la nature en 2015. Deux vélos-taxis à assistance électrique ont ainsi été mis à disposition du public durant l'événement et un questionnaire a permis de mesurer l'intérêt des participants. La Ville a ensuite étudié la mise en œuvre du projet.

Les objectifs sont de :

- Stimuler le commerce local avec une nouvelle offre de service et mettre à disposition des commerçants un nouveau support de communication mobile.
- Contribuer à la création de nouveaux emplois locaux en innovant.
- Contribuer à la diminution des gaz à effet de serre par le développement de la mobilité douce dans la Ville et d'une logistique urbaine propre : faciliter les déplacements pour tous, emmener les enfants à leurs activités, organiser des promenades touristiques et découvertes, permettre les livraisons à domicile, en lien avec les commerçants, ...
- Sensibiliser les utilisateurs aux modes de déplacement alternatifs et responsables.
- Améliorer la qualité de vie locale (moins de voitures, lien entre les quartiers, création de liens intergénérationnels, de réseaux locaux)

En mars dernier, la commune a aussi été sacrée comme « la plus cyclable » des villes de France comptant moins de 20 000 habitants par la Fédération française des usagers de la bicyclette. Sceaux, qui limite depuis 2003 l'ensemble des voies communales à 30 km/h pour forcer

les véhicules à ralentir, a également été pionnière concernant les contresens cyclables et la possibilité donnée aux cyclistes de tourner à droite ou d'aller tout droit, quand le feu est rouge pour les voitures. La ville, qui fait passer un « permis cycliste » à tous ses élèves de CM 2, organise aussi chaque année une « fête du vélo » et un atelier de réparation est mis en place un dimanche sur deux. Elle a désormais pour projet de développer les garages à vélo sécurisés.

La preuve qu'avec une réelle volonté politique, on peut être efficace pour favoriser le vélo en ville. Cyclopède aimerait que de telles initiatives voient le jour dans le projet CMONTLUÇON.

Laurent RAYON

Vers une nouvelle édition du Park(ing) Day le 15 septembre.

Les journées « Parking Day » de 2016 et 2017 ayant été des succès, Cyclopède va renouveler cette manifestation cette année.

Petit rappel, c'est une journée mondiale et conviviale à la rencontre des citoyens pour dialoguer et échanger sur le partage de l'espace urbain entre les différents modes de déplacement. C'est aussi l'occasion de recenser les difficultés rencontrées par les cyclistes et les piétons au quotidien. (Voir les *Lettres de Cyclopède* 68, 69, 71 et 72)



Un petit coin de boulevard libéré des voitures en 2017

Comme les années précédentes Cyclopède va investir, avec l'accord de la municipalité, les places de stationnement situées devant le 9 boulevard de Courtais le samedi 15 septembre à partir de 8h00 jusqu'en fin d'après-midi.

Cette présence demande une préparation et des bénévoles. Certain(e)s d'entre vous seraient prêts à nous aider.

Merci de nous contacter rapidement pour que nous vous invitons aux réunions de préparation.

Jacques BOURDUT

Avez-vous pensé à régler votre cotisation 2018 ?